SDIS GUADELOUPE
Service d'Incendie
et de Secours de la Guadeloupe
10 rue Georges BIRAS
Parc de la Providence
ZAC de Dothémare
97139 Les Abymes

☎ : 0590 48 99 71 / 🖷 : 0590 24 08 89

BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA GUADELOUPE DU 29 AOÛT 2024

DELIBERATION N°2024/2908-03

Objet : **ORGANISATION DES GROUPEMENTS TERRITORIAUX – ORGANIGRAMME – CREATION DU POSTE D'ADJOINT AU CHEF DE GROUPEMENT (GTS, GTO ET GTE)**

L'an deux mille vingt-quatre et le 29 août à 11h30, le Bureau du Conseil d'Administration du Service d'Incendie et de Secours de la Guadeloupe s'est réuni à la Direction du SIS de la Guadeloupe sise 10 rue Georges BIRAS, Parc d'Activités « la Providence », ZAC de Dothémare – 97139 Les Abymes, et simultanément par visioconférence, sous la présidence de Monsieur Henry ANGELIQUE, Président du Conseil d'Administration, par suite de sa convocation adressée aux membres de l'instance le 21 août 2024.

Bureau du Conseil d'Administration du SIS
Séance du 29 août 2024
- Liste des présents -

Membres du Bureau du CASIS

Nom	Prénom	Fonction	Modalités de participation à la séance
ANGELIQUE	Henry	Président du CASIS	Présentiel
MINATCHY	Danielle	1ère vice-présidente	Visioconférence
THEOBALD-PONCHATEAU	Marie-Yveline	3ème vice-présidente	Visioconférence

Personnes invitées par le Président du Bureau du CASIS à assister à la séance

Nom	Prénom	Fonction	Modalités de participation à la séance
CG ANTENOR-HABAZAC	Félix	DDSIS	Présentiel
Col. LEROY	Guillaume	DDA	Présentiel
LCL VALMY-DHERBOIS	Didier	Chef du GIL	Présentiel
FIRMIN	Cindy	Cheffe du SAJGI	Présentiel

Accusé de réception en préfecture
971-289710014-20240829-Delb242908-03-DE
Date de réception préfecture : 18/09/2024

Secrétaire de séance : Madame Danielle MINATCHY, 1ère vice-présidente,

Le Bureau du Conseil d'Administration du Service d'Incendie et de Secours de la Guadeloupe,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu le décret n°90-850 du 25 septembre 1990 portant dispositions communes à l'ensemble des sapeurs-pompiers professionnels,

Vu la délibération du Bureau du Conseil d'Administration du Service d'Incendie et de Secours de la Guadeloupe n°2020/2309-05 portant modification de l'organigramme du SIS 971 en date du 23 septembre 2020,

Vu la note de service n°2020/1342 en date du 08 décembre 2020 portant nouveaux groupements territoriaux et fonctionnels du SIS 971,

Vu le budget de l'établissement,

Vu le tableau des effectifs des emplois permanents,

Considérant qu'il ressort des dispositions de l'article L313-1 du Code général de la fonction publique que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

Considérant, qu'il appartient à l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services,

Considérant que depuis sa nouvelle organisation validée par le Bureau du Conseil d'Administration du 23 septembre 2020, le Service d'Incendie et de Secours de la Guadeloupe (SIS) est doté de quatre (04) groupements territoriaux,

Considérant que chaque groupement territorial est constitué de plusieurs Centres d'Incendie et de Secours (CIS) lesquels assurent directement la distribution des secours ; les groupements sont en outre composés de deux (02) services, le service moyens humains et le service moyens matériels et logistique, ainsi que d'une secrétaire assistante. Ces services assurent la gestion des moyens matériels et humains des centres, ainsi que la formation des agents :

Groupement Territorial Sud (GTS)	Groupement Territorial Ouest (GTO)	Groupement Territorial Est (GTE)	Groupement des Iles du Nord (GN)
– CSP de Saint-Claude ; – CPI de Capesterre-Belle-Eau ; – CPI de Gourbeyre ; – CPI de Vieux-Habitants ; – CPI de Bouillante ; – CPI de Terre-de-Bas ;	– CSP des Abymes ; – CS de Petit-Bourg ; – CPI de Deshaies ; – CS de Sainte-Rose ; – CPI de Pointe-Noire (en cours de construction).	– CS de Morne-à-L'Eau, – CPI de Sainte-Anne ; – CPI de Saint-François ; – CPI de Port-Louis ; – CPI de Marie-Galante ; – CPI de la Désirade.	– CS de Saint-Martin (jusqu'au 31 décembre 2024) ; – CS de Saint-Barthélemy (convention de formation et d'entraide).

Accusé de réception en préfecture
971-289710014-20240829-Delb242908-03-DE
Date de réception préfecture : 18/09/2024

– CPI de Terre-de-Haut.			

Considérant qu'actuellement, plusieurs postes au sein des groupements ne sont pas pourvus ; cette situation génère des lenteurs notamment dans le traitement des dossiers,

Considérant par ailleurs qu'aucun poste d'adjoint au chef de groupement n'ayant été prévu dans l'organigramme actuel, les missions usuellement dévolues à l'adjoint au chef de groupement sont actuellement exercées par le chef du CIS le plus important du groupement territorial ; cette situation ne peut cependant perdurer,

Vu l'organigramme projeté des Groupements Territoriaux annexé à la présente délibération,

Vu l'avis favorable rendu par le Comité Social Territorial lors de sa séance du 29 août 2024,

Sur le rapport du Président,

APRES EN AVOIR DEBATTU ET DELIBERE

Article 1 : Afin d'améliorer le fonctionnement des Groupements Territoriaux, et conséquemment la qualité du service dispensé à la population, l'organigramme actuel des Groupements Territoriaux est modifié comme suit :

Groupement	Poste	Type CIS	Grade	Niveau de responsabilité
GTO	Chef GTO	G TERR	LCL	Chef de groupement
GTO	Secrétaire assistant	G TERR	Adjoint administratif/Rédacteur	Agent de gestion administratif
GTO	Adjoint GTO	G TERR	CDT	Adjoint chef de groupement
GTO	Chef de service moyens humains GTO	G TERR	LTN 1CL, LTN HC, CNE	Chef de service
GTO	Chef de service moyens matériels et logistique GTO	G TERR	Attaché, Rédacteur, LTN 1CL, LTN HC, CNE	Chef de service
GTO	Chef du CSP Abymes	CSP	CDT	Chef de CIS
GTO	Adjoint 1 CSP Abymes	CSP	CNE	Adjoint chef de CIS
GTO	Adjoint 2 CSP Abymes	CSP	LTN 1CL, HC	Adjoint chef de CIS
GTO	Adjoint 3 CSP Abymes	CSP	LTN 1CL	Adjoint chef de CIS
GTO	Chef CS Sainte-Rose	CS	CNE	Chef de CIS
GTO	Adjoint 1 CS SRO	CS	LTN 1CL, LTN HC,	Adjoint chef de CIS
GTO	Chef CS Petit-Bourg	CS	CNE	Chef de CIS
GTO	Adjoint 1 CS PBO	CS	LTN 1CL, LTN HC	Adjoint chef de CIS
GTE	Chef GTE	G TERR	LCL	Chef de groupement
GTE	Secrétaire assistant	G TERR	Adjoint administratif/Rédacteur	Agent de gestion administratif
GTE	Adjoint GTE	G TERR	CDT	Adjoint chef de groupement
GTE	Chef de service moyens humains GTE	G TERR	LTN 1CL, LTN HC, CNE	Chef de service
GTE	Chef de service moyens matériels et logistique GTE	G TERR	Attaché, Rédacteur, LTN 1CL, LTN HC, CNE	Chef de service
GTE	Chef CS Morne-à-L'Eau	CS	CNE	Chef de CIS
GTE	Adjoint chef CS MAE	CS	LTN 1CL, LTN HC	Adjoint chef de CIS

Accusé de réception préfecture
971-289710014-20240829-Del2412908-03-DE
Date de réception préfecture : 18/09/2024

Groupement	Poste	Type CIS	Grade	Niveau de responsabilité
GTE	Chef CS Sainte-Anne	CS	CNE	Chef de CIS
GTE	Adjoint chef CS STAN	CS	LTN 1CL, LTN HC	Adjoint chef de CIS
GTS	Chef GTS	G TERR	LCL	Chef de groupement
GTS	Secrétaire assistant	G TERR	Adjoint administratif/Rédacteur	Agent de gestion administratif
GTS	Adjoint GTS	G TERR	CDT	Adjoint chef de groupement
GTS	Chef CSP Saint-Claude	CSP	CDT, CNE	Chef de CIS
GTS	Adjoint 1 CSP SCL	CSP	LTN 1CL, LTN HC, CNE	Adjoint chef de CIS
GTS	Chef de service moyens humains GTS	G TERR	LTN 1CL, LTN HC, CNE	Chef de service
GTS	Chef de service moyens matériels et logistique GTS	G TERR	Attaché, Rédacteur, LTN 1CL, LTN HC, CNE	Chef de service

Article 2 : Les emplois permanents à temps complet qui suivent et relevant des grades indiqués sont créés à compter de la date exécutoire de la présente délibération :

Filière sapeur-pompiers professionnels :

- *Trois (3) adjoints aux chefs des 3 groupements territoriaux : Commandant de SPP ;*
- *Un (1) troisième adjoint au chef du CSP des Abymes : Lieutenant de SPP.*

Article 3 : Le tableau des effectifs des emplois permanents se verra ainsi modifié.

Article 4 : Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois sont inscrits au chapitre 012 du budget du Service d'Incendie et de Secours de la Guadeloupe.

Article 5 : Monsieur le Président du Conseil d'Administration du Service d'Incendie et de Secours de la Guadeloupe (SIS), le Payeur Départemental, le Directeur Départemental du Service d'Incendie et de Secours de Guadeloupe, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération, qui sera enregistrée et publiée au recueil des actes administratifs du SIS de la Guadeloupe, et sur le site internet du SIS de la Guadeloupe.

Article 6 : Conformément à l'article R421-1 du Code de justice administrative, le Tribunal administratif de la Guadeloupe peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération dans un délai de deux mois à compter de sa publication ; le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Accusé de réception en préfecture
971-289710014-20240829-Delb242908-03-DE
Date de réception préfecture : 18/09/2024

VOTE DU BUREAU DU CASIS	
En exercice	05
Présents	03
Votants	03
RESULTAT DE VOTE	
Voix pour	03
Voix contre	00
Abstention	00

Le Président du Conseil d'Administration

Direction Départementale Service Incendie et de Secours

Henry ANGELIQUE

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le :

Publié le :

Accusé de réception en préfecture
971-289710014-20240829-Delb242908-03-DE
Date de réception préfecture : 18/09/2024

ORGANIGRAMME PROJETE DES GROUPEMENTS TERRITORIAUX AU SDIS DE LA GUADELOUPE

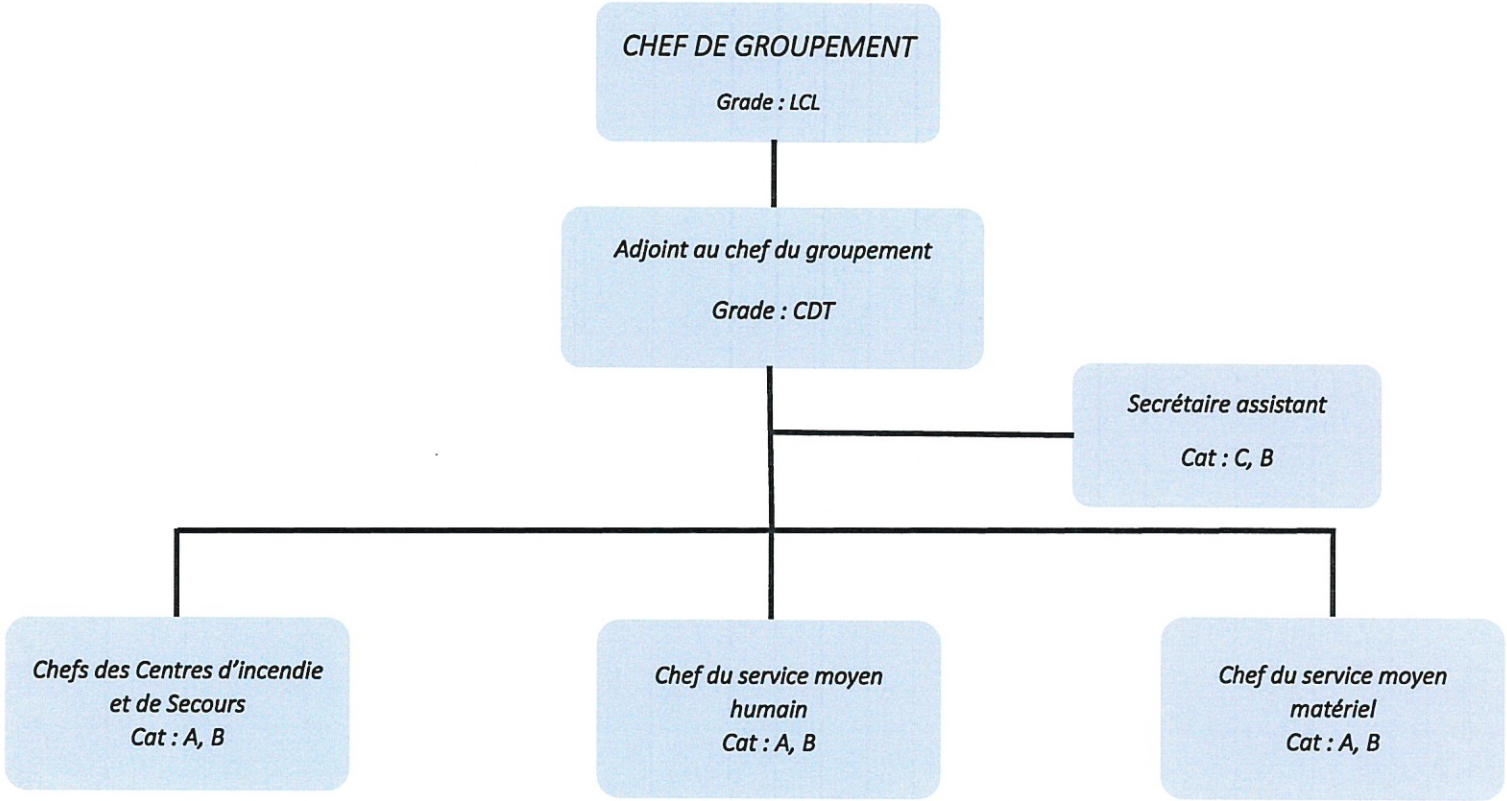

	A		B		C		POURVU	VACANT	Total effectif théorique (P+V)
	POURVU	VACANT	POURVU	VACANT	POURVU	VACANT			
Direction GTE	2		0		1		1	2	3
	1	1	0	0	0	1			
Moyen matériel GTE	0		1		1		1	1	2
	0	0	0	1	1	0			
Moyen humain GTE	0		1		1		2	0	2
	0	0	1	0	1	0			
Direction GTO	2		0		1		2	1	3
	1	1	0	0	1	0			
Moyen matériel GTO	0		1		1		2	0	2
	0	0	1	0	1	0			
Moyen humain GTO	0		1		1		2	0	2
	0	0	1	0	1	0			
Direction GTS	2		0		2		2	2	4
	0	2	0	0	2	0			
Moyen matériel GTS	0		0		1		1	0	1
	0	0	0	0	1	0			
Moyen humain GTS	0		0		1		1	0	1
	0	0	0	0	1	0			
Total :	2	4	3	1	9	1	14	6	20

Accusé de réception en préfecture
971-289710014-20240829-Delb242908-03-DE
Date de réception préfecture : 18/09/2024